



Dix ans de politiques de diversité : quel bilan ?

PROPOSITION N° 1 : Inciter les employeurs, dans un contexte réglementé, à mesurer la diversité ethnique au sein de leurs équipes.

- Inciter les entreprises et les administrations à collecter et traiter des informations relatives à l'origine ethnique de leurs employés, par l'usage de formulaires auto-déclaratifs renseignant leur nationalité ainsi que celle de leurs parents.
- Cette proposition doit être mise en œuvre en concertation avec les organisations syndicales avec toutes les mesures de précaution qui s'imposent pour offrir de solides garanties de protection et l'anonymisation des données collectées et s'inscrire dans le respect du principe d'interdiction de traitement des données sensibles.

PROPOSITION N° 2 : Demander aux administrations et à tous les employeurs publics de mesurer la diversité de leur personnel (a minima pour les critères suivants : âge, sexe, origine, handicap) et de publier ces résultats de façon annuelle.

PROPOSITION N° 3 : Former les *managers* aux enjeux de la diversité (un facteur clé de succès des politiques de diversité est la sensibilisation du *management*). La promotion de la diversité doit être incluse dans les critères d'évaluation et de rémunération des *managers*.



PROPOSITION N° 4 : Promouvoir un référentiel commun de *reporting* pour les politiques de promotion de la diversité réalisées par les entreprises, afin d'encourager la publicité et la transparence de ces efforts.

PROPOSITION N° 5 : Permettre aux PME un engagement « global » pour la promotion de la diversité en leur proposant de choisir deux à trois objectifs prioritaires à mettre en œuvre parmi une liste préétablie.

PROPOSITION N° 6 : Agir dès la petite enfance et l'école primaire pour renforcer l'égalité des chances.

- Développer dès le plus jeune âge l'apprentissage des capacités cognitives et langagières en améliorant le taux d'accueil collectif des enfants de moins de trois ans.
- Former les professionnels de la petite enfance aux outils stimulant le développement cognitif et langagier.
- Affirmer l'obligation de formation continue des enseignants du primaire en enrichissant la carte des formations afin de prendre en compte les apports les plus récents en matière de lutte contre l'échec scolaire.

PROPOSITION N° 7 : Sensibiliser, dans l'enseignement secondaire, les élèves et équipes pédagogiques à la diversité des parcours de réussite.

Généraliser les expérimentations de sensibilisation menées auprès des collégiens pour améliorer leur connaissance du monde du travail.

PROPOSITION N° 8 : Poursuivre et accélérer les efforts entamés dans l'enseignement supérieur.

- Réaliser des évaluations indépendantes des initiatives mises en place dans différents établissements d'enseignement supérieur afin de mesurer leur impact.
- Demander aux établissements de produire un bilan annuel de la diversité de leurs étudiants.
- Faciliter les échanges entre entreprises et étudiants.

INSTITUT
MONTAIGNE

